Paris : le cambrioleur refuse de partager le butin avec ses complices… il est emmené dans une cave puis torturé

08/03/2024 à 16h45



La tête toute gonflée par les coups, le jeune homme tente de se remettre les idées en place. Il fait nuit, on est dans une cave et il a mal. Ses jambes sont couvertes de sang après les coups de couteau qu'il a reçus. Même si ses pieds sont entravés par du ruban adhésif, le gamin de la Porte de Clichy (XVIIe) parvient à se lever et à remonter jusqu'à la porte d'un habitant de l'immeuble. Les pompiers arrivent et la victime, dans un sale état, est transportée juste à côté à l'hôpital Bichat à Paris.

C'était en août 2022. Près d'un an et demi plus tard, les enquêteurs du premier district de police judiciaire viennent d'élucider en partie cette affaire. Le jeune, 22 ans, aurait été tabassé par ses anciens complices alors qu'il devait refourguer le butin d'un cambriolage.

En tout cas, deux hommes âgés de 20 et 22 ans, originaires du même quartier parisien, viennent d'être mis en examen par un juge d'instruction de la capitale pour tentative de meurtre et séquestration. Ils ont été placés en détention provisoire. (…)

Y a-t-il eu une « carotte » ? Toujours est-il qu’elle aurait été conduite par ses complices dans cette cave pour cette séance de torture. Les deux suspects auraient ensuite pris la fuite dans le sud de la France. C’est en apprenant qu’ils étaient de retour dans leur quartier de la Porte de Clichy que les policiers du premier district de police judiciaire ont décidé des interpellations. (…)

Le Parisien